

## **PUBLIC**

Architectes, Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO),  
Ingénieurs d'études et conseils.

## **PRÉ-REQUIS**

- ✓ Dossier de candidature validé par Terragilis ;
- ✓ 5 ans d'expériences en bâtiments durables
- ✓ Être adhérent Terragilis

## **DURÉE**

2 jours (14h)

## **DATES**

15 et 16 mai 2025

Date limite d'inscription :  
11 avril 2025

## **LIEU**

[Lab'EcoSo](#)  
[Château de Montlaville](#)  
[57 rue Montaville](#)  
[71700 CHARDONNAY](#)

## **FINANCEMENT**

Formation pouvant faire l'objet d'une prise en charge financière par l'organisme auquel est affilié votre entreprise (FIFPL, OPCO EP, ATLAS, FAFCEA, FAFIEC...)

## **TARIF**

800 € net de taxes  
Etablissement de formation non assujéti à la TVA

## **CONTACT**

### **PÉDAGOGIQUE ET HANDICAP**

Mathieu BARTOLETTI  
07.50.59.93.34  
[mathieu.bartoletti@pole-energie-bfc.fr](mailto:mathieu.bartoletti@pole-energie-bfc.fr)

## **CONTACT**

### **ADMINISTRATIF**

Clémence LACOSTE  
03.80.59.59.60  
[clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr](mailto:clemence.lacoste@pole-energie-bfc.fr)

## **CONTACT TERRAGILIS**

Antonin MADELINE  
07.50.59.61.03

# FORMATION DEVENIR ACCOMPAGNATEUR BÂTIMENTS DURABLES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

15 ET 16 MAI 2025 – CHARDONNAY (71)

## **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Accompagner les projets en Démarche Bâtiments Durables Bourgogne-Franche-Comté

## **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES :**

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires seront capables de :

- Expliquer la démarche Bâtiments Durables Bourgogne Franche Comté (BDBFC), ses thématiques, le système participatif de garanties et sa philosophie ;
- Evaluer un projet au moyen la grille d'évaluation BDBFC, en mobilisant ses connaissances professionnelles ;
- Présenter un projet de façon cohérente devant la commission d'évaluation ;
- Utiliser les outils d'accompagnement les plus adaptés (référentiel et autres outils associés) tout au long d'un projet ;
- Présenter la démarche BDBFC aux acteurs du projet (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, usagers) à partir d'un argumentaire construit ;
- Animer la démarche au sein de l'équipe projet en adoptant une posture d'accompagnateur.

## **CONTENU**

### **Présentation et contexte de la démarche Bâtiments Durables**

- Les enjeux environnementaux en Bourgogne-Franche-Comté
- Origine de la démarche
- Le système participatif de garantie (SPG)
- Les 3 piliers : grille d'évaluation, accompagnateur, commission

### **Le grille d'évaluation BDBFC**

- La contextualisation
- Les 7 thématiques
- Les pré-requis
- Cohérence durable et innovation
- Le système de notation

### **Prise en main de la grille d'évaluation**

- Présentation et manipulation de l'outil en ligne
- Etude de cas avec l'outil matériaux

### **La commission d'évaluation**

- Préparation de la commission
- Le passage en commission

### **Les missions de l'accompagnateur BDBFC**

- La mission phase par phase
- Les outils de l'accompagnateur
- Le statut de d'accompagnateur

### **Animateur et Ambassadeurs de la démarche**

- Synthèse des bénéfices

## MODALITÉS DE DÉROULEMENT, SUIVI, SANCTION

Les modalités, méthodes et outils pédagogiques sont déterminés dans le but de favoriser l'implication de stagiaires.

- **Modalité pédagogique et suivi** : Formation inter-entreprises collective, en présentiel.  
*Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargements, co-signées par les stagiaires et le/les intervenant(s).*
- **Méthodes pédagogiques** : Exposés, quizz, étude de cas, exercices pratiques et mis en posture, échanges.
- **Moyens et/ou outils pédagogiques** :
  - Le Pôle énergie BFC mettra à la disposition des stagiaires une salle de formation conforme pour l'accueil du public, équipée d'un écran de projection et d'un paperboard ou d'un tableau blanc et d'une connexion internet.
  - Le stagiaire devra être équipé d'un ordinateur portable.
- **Intervenants** : Antonin MADELINE (directeur Terragilis) et Yvain MAUNIER (formateur et accompagnateur en bâtiments durables)
- **Sanction de la formation** : Certificat de réalisation.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels à l'entrée et à la fin de la prestation
- Recueil des appréciations des stagiaires en fin de formation

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Pré-inscription via le formulaire dédié, accessible depuis le site internet du Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté :  
[www.pole-energie-bfc.fr](http://www.pole-energie-bfc.fr)

En amont de la contractualisation, un entretien téléphonique permet de :

- ✓ Analyser les besoins en formation du stagiaire ;
- ✓ Vérifier les prérequis le cas échéant ;
- ✓ Identifier, le cas échéant, la/les situation(s) de handicap et décider des adaptations nécessaires (*durée, rythme, méthodes, supports pédagogiques...*).

Un dossier de candidature sera envoyé au stagiaire à l'issue de cet entretien téléphonique. **Ce dossier devra être validé par Terragilis pour permettre l'accès à la formation.**

L'action de formation peut débuter aux dates et horaires indiqués, sous réserve d'un nombre de stagiaire suffisant.

**Date limite d'inscription : 11 avril 2025**

**Formation limitée à 12 stagiaires.**

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nombre de stagiaires formés depuis 2022 : **41**

Appréciation globale de stagiaires en 2024 : **9,6/10**

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation, le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap (PSH). La procédure est la suivante :

1. Lors de la pré-inscription (formulaire en ligne), déclaration d'une situation de handicap (même temporaire) nécessitant des adaptations de la formation.
2. Entretien individuel pour échanger sur les caractéristiques du handicap et définir objectivement les besoins de la PSH.
3. Le cas échéant, implication de la structure ou des structures spécialisées en charge du suivi de la PSH et mobilisation de la Ressource Handicap Formation régionale.
4. Analyse de faisabilité du dispositif de compensation en lien avec les structures d'appui du handicap et les intervenants.
5. Accueil au sein du parcours pédagogique selon le dispositif de compensation préalablement défini ou, le cas échéant, réorientation.
6. Suivi individualisé tout au long du parcours pédagogique.

V2 : 16/01/2025

Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté – Siège : Maison des énergies – 50 rue Paul Vinot – 70400 HERICOURT  
Antenne Dijon : 16 Boulevard Winston Churchill – 21000 DIJON - Tél. : 03 80 59 59 60 - [www.pole-energie-bfc.fr](http://www.pole-energie-bfc.fr)  
SIRET : 200 021 269 00028

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 27 70 00823 70 auprès du Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme de formation certifié QUALIOP1 (au titre de la catégorie Actions de formation).